

# DOSSIER DE PRESSE

**ACTION DE FAUCHAGE AU GEVES (La Pouëze, 49)  
LE 5 AVRIL 2015**



Contact presse : fv49anjou@gmail.com



Craig Sillitoe - <https://www.flickr.com/photos/photogrill/5683267146>

## Sommaire

1 Les faits .....	p 2
2 Pourquoi aller au GEVES ? .....	P 2
3 Point technique sur les VrTH, et les OGM cachés .....	p 3
4 Les problèmes liés aux VrTH .....	p 3
5 Point sur la législation française et européenne .....	p 5
6 Demande de moratoire – recours juridique .....	p 6
7 Qu'est-ce que la désobéissance civile ? .....	P 6
8 Historique national .....	p 7
9 Historique local .....	p 11
10 Lexique .....	p 15

### 1- Les faits

Le 5 avril 2015, quelques jours après la fin de la 10<sup>e</sup> édition de la « Semaine sans Pesticides », des Faucheurs et Faucheuses Volontaires sont allés au GEVES (Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences) à la Pouëze (49) pour une action non violente de fauchage d'essais de colza destinés à l'inscription au catalogue français des semences.

Cette action a pour but de :

- **Dénoncer l'absence de transparence** concernant ces cultures ou ces essais de Variétés rendues Tolérantes à un Herbicide (VrTH) ;
- **Réaffirmer l'obtention nécessaire et urgente d'un moratoire** sur la culture et les essais de toutes les variétés de plantes génétiquement modifiées, sans condition de mode d'obtention, pour être rendues tolérantes à un herbicide, particulièrement les Colzas et les Tournesols ;
- **Reconnaître que les variétés obtenues par mutagenèse sont bien des OGM** pour les soumettre aux obligations d'évaluation, d'étiquetage et d'information relatives aux organismes génétiquement modifiés.

Les médias ont été conviés à assister à une partie de l'action de désobéissance civile menée à visage découvert et aussitôt revendiquée. La liste des participants, établie par eux-mêmes, a été remise aux autorités à la suite de l'action.

En comparaison avec d'autres plantes, les colzas présentent un risque accru dans la mesure où ils se croisent avec un grand nombre de variétés sauvages. Pour cette raison, **en 1997, le gouvernement français avait interdit la culture des colzas OGM tolérants aux herbicides en raison des risques de dissémination irréversible du caractère de tolérance dans l'environnement**, à d'autres cultures et aux plantes sauvages apparentées. **Le risque a donc été reconnu** par le gouvernement. **Il est aujourd'hui le même.**

En Europe, **le colza compose l'huile végétale alimentaire la plus consommée**, devant l'huile de tournesol et celle de soja. Elle peut être utilisée aussi bien en assaisonnement qu'en cuisson. L'huile de colza entre aussi dans la composition de la margarine.

## 2 – Pourquoi aller au GEVES ?

Le GEVES, installé depuis 2008 à la Pouëze, est chargé de tester et d'inscrire les variétés végétales au catalogue français<sup>1</sup>. En tant que « *simple exécutant* », il teste et inscrit également les plantes génétiquement modifiées proposées par les firmes semencières comme Pioneer, BASF, Monsanto, Caussade, Delkab, Syngenta, Limagrain... **Il constitue ainsi un des maillons de la chaîne du blanchiment et d'acceptabilité des OGM en France.** Depuis 2009, le GEVES a été interpellé sur le sujet des plantes mutées par la société civile sans résultats.

Les Faucheurs estiment que puisqu'il n'est ni légitime ni cohérent de cultiver

---

1. catalogue officiel des espèces et variétés végétales qui répertorie les semences des espèces et de leurs variétés cultivées qui autorisées à la vente et à la culture.

des VrTH, il n'est donc pas cohérent de les tester.

Nous dénonçons le manque de transparence autour des VrTH (évaluation, étiquetage, enjeux etc.). Il est tout à fait possible qu'il n'y ait aucune Variété Rendue Tolérante aux Herbicides dans ce que nous avons fauché car on ne peut distinguer ces variétés que si elles sont étiquetées. **Nous dénonçons la confusion entretenue à dessein autour de la culture ou des essais de ces organismes génétiquement manipulés.**

### **3 – Point technique sur les VrTH, et pourquoi nous considérons que ce sont des OGM cachés**

La directive européenne 2001/18 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement considère les plantes mutées comme des OGM mais l'exclut de son champ d'application. Cependant, l'important est le résultat et non le processus : ce sont des plantes brevetées rendues tolérantes à un ou plusieurs herbicides.

L'encadrement législatif des plantes génétiquement modifiées ne se base que sur les procédés d'obtention. Or, ce qui importe c'est précisément tout le reste : les impacts agronomiques, environnementaux, sanitaires et économiques. **Il est aujourd'hui démontré<sup>2</sup> que les variétés d'OGM obtenus par mutagenèse provoquent plus d'effets non intentionnels que ceux obtenus par transgénèse** : ils peuvent avoir des effets négatifs indésirables plus nombreux, et tout aussi incontrôlés.

Les VrTH passent donc à travers les mailles et avancent masquées sur tout leur parcours : des agriculteurs à qui les semenciers, qui n'ont aucune obligation d'étiquetage prétendent que ces variétés sont issues de sélection classique, aux **consommateurs qui ignorent leur présence dans les huiles alimentaires et tous leurs dérivés agro-alimentaires.**

### **4 – Les problèmes liés aux VrTH**

La signification politique, économique, environnementale et sociale, tout comme le type de projet de société qui se profile derrière ces plantes sont totalement indépendants de leur mise en œuvre (transgénèse, cisgénèse, fusion cellulaire, mutagenèse etc.) : peu importe le moyen de les obtenir, c'est le résultat que nous refusons. Les faucheurs ne veulent ni des unes, ni des autres ; ni dans les champs, ni dans les auges, ni dans les assiettes.

Problèmes identifiés liés aux plantes pesticides brevetées :

- **Manque d'expertises objectives sur le sujet et conflits d'intérêts majeurs**, la plupart des études étant directement produites par les sociétés qui commercialisent ces produits.

---

2. R.Batista et al. 2008, "Microarray analyses reveal that plant mutagenesis may induce more transcriptomic changes than transgene insertion", Proc. Natl. Acad. Sci. USA 105:3640-3645

- Coexistence impossible avec les filières AOC et agriculture biologique.
- Absence de transparence dans toute la filière, des agriculteurs aux consommateurs.

**Pesticides** : parce que soit ces plantes produisent une toxine insecticide (15,1 % des OGM cultivés à grande échelle), soit elles absorbent un ou plusieurs herbicide sans mourir (56,6 %) parfois même les deux simultanément (28,2%).

Dans le premier cas, la toxine insecticide est produite par toutes les cellules de la plante. Dans le second cas, pour agir l'herbicide doit pénétrer dans la plante. Il y reste et s'y accumule puisqu'elle est y est tolérante.

Dans ces deux cas, **le pesticide s'insère dans la chaîne alimentaire pour devenir un constituant de notre alimentation**. La réponse de l'État à ce risque, résultant de cette technologie, est que "*dans l'état actuel des connaissances scientifiques*", on ne peut pas "*scientifiquement*" démontrer une toxicité éventuelle.

Or des études scientifiques démontrent le contraire, notamment sur la toxicité des pesticides particulièrement dans leurs formulations commerciales<sup>3</sup>, **annonçant les problèmes de santé publique à venir** causées par l'augmentation des pathologies liées.

- Augmentation de la résistance des plantes sauvages aux herbicides utilisés<sup>4</sup>.
- Hausse des ventes et de la consommation de pesticides agricoles liés aux OGM<sup>5</sup>.
- Dégradation de la qualité des eaux liée à l'utilisation et à l'augmentation de l'utilisation de pesticides.
- Impacts sur la faune et la flore
- **Problèmes de santé humaine non évalués** : intoxication aiguës, chroniques, troubles neurologiques, cancers etc.

**Brevetage du vivant** parce que **l'enjeu est celui de la privatisation et de la marchandisation du vivant au profit de quelques multinationales** et au détriment du bien commun et des peuples dans leur ensemble.

- Pillage des ressources génétiques mondiales et de l'environnement par quelques entreprises.
- Incompatibilité avec la préservation, la production, l'échange de semences paysannes.
- Incompatibilité avec le respect des droits sociaux et environnementaux des paysans et des peuples autochtones, notamment au Sud, qui sont extrêmement menacés par ce type de cultures.
- Incompatibilité avec le droit à la souveraineté alimentaire.

### **Environnement :**

- **Irréversibilité de la pollution génétique induite** par ces plantes pesticides brevetées, particulièrement dans le cas du colza avec lequel les risques de

---

3. R. Mesnage & al, 2014, « Des pesticides majeurs sont plus toxiques sur des cellules humaines que leurs principes actifs déclarés », <http://www.hindawi.com/journals/bmri/2014/179691/>

4. Des tournesols sauvages résistants aux herbicides sont apparus en France en 2012. De plus, l'ambrosie (même famille que le tournesol -Astéracées), est souvent évoquée pour défendre la culture de tournesol muté. Mais aux États-Unis, l'ambrosie résiste maintenant à 20 fois la dose habituelle de glyphosate (molécule du RoundUp de Monsanto). [http://ambrosie.info/docs/Lettre\\_observatoire\\_001.pdf](http://ambrosie.info/docs/Lettre_observatoire_001.pdf)

5. En France le recours aux produits phytosanitaires a augmenté de 5 % en moyenne entre 2009 et 2013 et de 9,2 % entre 2012 et 2013.

croisement interfertiles avec les espèces sauvages de crucifères sont très élevés (moutarde des champs, ravenelle, rapistre, etc.).

- Risques de dissémination et de pollution des espèces sauvages et des cultures biologiques.
- Préjudices majeurs à l'ensemble de la biodiversité tant animale que végétale.

## 5 - Un point sur la législation européenne et française

### En Europe :

Définition de l'OGM donnée dès la directive 90/220 puis reprise dans la directive 2001/18<sup>6</sup> qui régit les OGM : *"un organisme, à l'exception des êtres humains, dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou par recombinaison naturelle"*.

L'annexe 1 B de cette directive est formelle : la mutagenèse est bien une technique de modification génétique qui donne des OGM, mais elle est exclue du champ d'application de la loi européenne. Ce qui signifie que **les obligations d'évaluation, de traçabilité, d'étiquetage, et de surveillance des OGM ne s'appliquent donc pas aux plantes mutées**. Celles-ci suivent donc le circuit classique de réglementation, c'est à dire l'inscription au catalogue officiel des espèces et variétés végétales qui répertorie les semences des espèces et de leurs variétés cultivées qui autorisées à la vente et à la culture.

Une directive européenne doit être transposée en loi nationale respectant les directives et règlements européens.

### En France :

La loi qui s'applique est la loi n° 2008-595 du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés.

L'article L531-1 du code de l'environnement précise : « Organisme génétiquement modifié : organisme dont le matériel génétique a été modifié autrement que par multiplication ou recombinaison naturelles ».

L'article L531-2 permet d'exclure du champ d'application de la réglementation OGM certaines techniques par décret. Un décret du premier ministre du 29 mars 1993 exclut la technique de la mutagenèse. **Les plantes qui en sont issues échappent donc à toute réglementation, à tout contrôle et à toute évaluation avant leur dissémination dans l'environnement.**

Or l'article L531-2-1 spécifie que « La liberté de consommer et de produire avec ou sans organismes génétiquement modifiés, sans que cela nuise à l'intégrité de l'environnement et à la spécificité des cultures traditionnelles et de qualité, est garantie dans le respect des principes de précaution, de prévention, d'information, de participation et de responsabilité inscrits dans la Charte de l'environnement de 2004 et dans le respect des dispositions communautaires. ».

---

6. Consultable à <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32001L0018:FR:HTML>

## 6 – Demande de moratoire – recours juridique

Le 10 décembre 2014, **9 organisations<sup>7</sup>** ont adressé au Premier Ministre un courrier argumenté, l'enjoignant d'appliquer les réglementations existantes lui permettant de **prononcer un moratoire sur la vente et la mise en culture de ces VrTH** en attendant les évaluations équivalentes à celles réglementairement obligatoires pour les OGM, une demande d'abroger immédiatement l'article D531-1 du code de l'environnement, **d'assurer l'information du public et le respect de la réglementation OGM**, et ce dans les meilleurs délais.

**L'absence de réponse les a amenées à engager un recours juridique le 10 mars 2015**, en s'appuyant sur les réglementations françaises et européennes qui encadrent les semences (en particulier celles issues de technologies modifiant le génome) et sur le principe de précaution inscrit dans la Charte de l'environnement. Cette dernière impose une évaluation des risques préalables à l'utilisation de toutes les techniques scientifiques présentant un danger potentiel pour l'environnement ou pour la santé humaine. Ayant valeur constitutionnelle elle s'applique donc au législateur.

## 7 – Qu'est-ce que la désobéissance civile ?

**La désobéissance civile désigne une violation publique, pacifique, non violente et conséquente d'une loi**, dans le but de contribuer à changer la loi, la règle ou l'ordre social. Dans une société démocratique, la désobéissance civile doit rester l'acte ultime de la stratégie de l'action non-violente, **mise en œuvre une fois que tous les moyens légaux ont été tentés**. La transgression de la loi injuste n'est pas un déni du droit, mais l'affirmation citoyenne d'un grand respect pour le droit, un renforcement de la démocratie<sup>8</sup>.

La désobéissance civile est un des dernier recours pour remédier à une situation vue comme illégitime, après que l'utilisation des actions légales et du dialogue se soient révélés inefficaces. Martin Luther King ou Gandhi pour les plus connus, ont utilisé ce mode d'action.

Le collectif des Faucheurs n'a été créé en 2003 qu'après de nombreuses tentatives infructueuses de faire entendre par des moyens légaux l'opposition majeure de l'opinion française aux OGM agricoles (et aux expérimentations de plein champ).

Les actions posées dans ce cadre vont du fauchage d'OGM cultivés au blocage de ports importants des OGM pour l'alimentation animale en passant par la pollution de semences OGM pour les rendre impropres à l'usage. Ou encore, comme ici, du fauchage de parcelles d'essai pour dénoncer la non-transparence sur les OGM issus de mutagenèse.

Ces actions sont certes illégales, mais légitimes quant à leur but : l'interdiction totale, ici et ailleurs, de ces plantes génétiquement modifiées, pesticides et brevetés.

Chaque faucheur est bien conscient que les actes qu'il accomplit entrent dans le

---

7. Confédération paysanne, Réseau Semences Paysannes, Amis de la Terre France, Collectif vigilance OGM et Pesticides 16, Vigilance OG2M, CSFV 49, OGM Dangers, Vigilance OGM 33, Fédération Nature et Progrès.

8. Source : [http://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-841\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-841_fr.html)

cadre de la non-violence d'une résistance collective pour l'intérêt général. Ils sont revendiqués comme tels mais restent personnels face à la justice : chacun est responsable individuellement vis à vis des risques et sanctions judiciaires.

## 8 – Historique de la lutte contre les VrTH mutés en France

Depuis la découverte de l'existence de Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH) en 2008 pour le tournesol, et en 2013 pour le colza, le collectif des Faucheurs Volontaires d'OGM s'est emparé du sujet en réalisant nombre d'actions pour dénoncer ces OGM cachés et demander un moratoire sur ces variétés.

**Depuis 2009, les actions menées contre les VrTH sont multiples :** manifestations, inspections citoyennes (dans les champs ou les coopératives de semences), fauchages (symboliques ou non) de tournesol ou de colza, rencontres avec les DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) ou le Ministère de l'Environnement. Un procès a également eu lieu suite au fauchage de Sorigny dans l'Indre-et-Loire en juillet 2010. Une action juridique vient d'être engagée par plusieurs associations afin d'obtenir un moratoire sur ces VrTH.

Pour l'instant – hormis des déclarations de bonnes intentions du ministère de l'Environnement – il n'y a pas d'évolution sur le sujet : les firmes semencières ne mentionnent pas le caractère rTH « rendu tolérant aux herbicides » des semences qu'elles commercialisent, et prétendent qu'elles sont obtenues par sélection classique et ne posent donc pas de problème. Or la mutagenèse pratiquée induit qu'il n'y a ni coévolution de l'écosystème (qui n'en a pas le temps), ni évaluations permettant de connaître l'intégralité des modifications survenant dans la plante lors de l'intervention sur un gène (acides aminés, structures tridimensionnelles des protéines, etc.).

Il y a donc une absence totale de transparence concernant les semences de colza et de tournesol. Ces variétés rTH ne sont pas considérées en France comme des OGM, en contradiction avec la directive européenne 2001-18, qui les considère comme tels, cependant sans les inclure dans la législation concernant les OGM. Ce type de variétés reste donc en dehors de la législation sur les OGM en France et en Europe.

Le seul point positif est la réalisation – en 2011 – de l'expertise scientifique collective (ESCo<sup>9</sup>) de l'INRA et du CNRS commandé par le gouvernement sous la pression du mouvement des faucheurs volontaires d'OGM. **Mais bien que le rapport issu de l'ESCo soit critique vis-à-vis des variétés rendues tolérantes aux herbicides, aucun parti ou personnalité politique ne s'est emparé du sujet, ni n'en a mesuré l'importance.** Les faucheurs volontaires d'OGM ne s'estiment pas entendus, ni même écoutés sur ce sujet.

ЖЖЖЖЖЖЖЖЖЖ

---

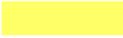
9 Disponible à <https://www6.paris.inra.fr/depe/Projets/Varietes-Vegetales-Tolerantes-aux-Herbicides>

- 23 mars 2015 : Rencontre entre le collectif « Appel de Poitiers » et le cabinet du Premier Ministre suite au recours juridique de décembre 2014 pour une demande de moratoire sur les VrTH – Paris (75)
- 10 mars 2015 : Recours juridique engagé auprès du Conseil d'État suite à l'absence de réponse du 1<sup>er</sup> Ministre pour une demande de moratoire sur les VrTH – Par 9 organisations (Confédération Paysanne, Réseau Semences Paysannes, Amis de la Terre France, Collectif vigilance OGM et Pesticides 16, Vigilance OG2M, CSFV 49, OGM Dangers, Vigilance OGM 33, Fédération Nature et Progrès)
- 4 mars 2015 : Saisine de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) par la ministre de l'Écologie sur la question des VrTH
- mars 2015 : Le Haut Conseil aux Biotechnologies (HCB) est saisi de la question des VrTH suite au courrier de décembre 2014 et à la demande de moratoire
- 02 février 2015 : Rencontre entre le collectif « Appel de Poitiers » et le ministère à propos des VrTH – Paris (75)
- 10 décembre 2014 : Demande de moratoire sur les VrTH – Lettre adressée au 1<sup>er</sup> Ministre – Par les 9 organisations citées précédemment
- 21 juillet 2014 : Inspection citoyenne à Dijon Céréales par les Faucheurs Volontaires d'OGM pour trouver des semences de colza VrTH – Longvic (21)
- 17 juillet 2014 : Manifestation devant la CAPL (Coopérative Agricole des Pays de Loire) pour dénoncer la présence d'une variété de colza Clearfield dans le catalogue 2013-2014 par 4 organisations (FV, GABB Anjou, Civam 49, Confédération Paysanne 49) – Thouarcé (49)
- 14 juillet 2014 : Inspection citoyenne dans des parcelles de tournesol de la RAGT (production de semences) par les FV pour dénoncer la culture des tournesols VrTH – Druelle (12)
- 26 juin 2014 : Rencontre entre le collectif « Appel de Poitiers » et le ministère à propos des VrTH – Paris (75)
- 24 juin 2014 : Rendu du procès en appel à la cour d'Orléans – Les peines des 3 faucheurs inculpés sont confirmées (prison avec sursis et amende) – Orléans (45)
- 15 juin 2014 : Fauchage de 9 parcelles d'essais de colza VrTH du Cetiom par les FV – Ox (31)
- 20 mai 2014 : Fauchage nocturne de parcelles d'essai de colza VrTH du Cetiom par les FV – Près de Surgères (17)
- 9 avril 2014 : Procès en appel du fauchage de tournesol VrTH à Sorigny – Orléans (45)
- 2 avril 2014 : Fauchage nocturne de parcelles d'essai de colza VrTH du Cetiom par les FV – Près de Toul (54)

- 2 avril 2014 : Manifestation à la DDT de Charente par le collectif vigilance OGM et pesticide de Charente et la Confédération Paysanne pour dénoncer les cultures VrTH – Angoulême (16)
- 28 novembre 2013 : Manifestation devant le GEVES organisée par la Confédération Paysanne pour dénoncer les cultures de VrTH – Beaucozéz (49)
- 19 novembre 2013 : Manifestation organisée par la Confédération Paysanne pour perturber un colloque pro-OGM à l'institut de France et dénoncer les cultures de VrTH – Paris (75)
- 26 septembre 2013 : Rencontre entre le collectif « Appel de Poitiers » et le ministère à propos des VrTH (Communiqué de presse du Collectif le 24 Septembre 2013) – Paris (75)
- 17 septembre 2013 : 2<sup>ème</sup> Rencontre entre plusieurs organisations (Comité 63 sans OGM, ATTAC Puy de Dôme, Bio 63, Urgence Climatique Justice Sociale 63, Puy de Dôme Nature Environnement) et la DRAAF d'Auvergne à propos des VrTH – Clermont Ferrand (63)
- 2 septembre 2013 : Inspection citoyenne à LORCA par les FV pour trouver des semences de colza VrTH – Remilly (57)
- 16 juillet 2013 : 1<sup>ère</sup> Rencontre entre plusieurs organisations (Comité 63 sans OGM, ATTAC Puy de Dôme, Bio 63, Urgence Climatique Justice Sociale 63, Puy de Dôme Nature Environnement) et la DRAAF d'Auvergne à propos des VrTH suite à un courrier – Clermont Ferrand (63)
- Été 2013 : Premières cultures commerciales de colza VrTH
- 19 avril 2013 : Rencontre entre le collectif « Appel de Poitiers » et le ministère à propos des VrTH – Paris (75)
- 12 avril 2013 : Tentative d'investissement des lieux d'un site de distribution du groupe la Dauphinoise par la Confédération Paysanne pour dénoncer la culture de tournesol VrTH – Estrablin (38)
- 26 mars 2013 : Rencontre entre le collectif « Appel de Poitiers » et le ministère à propos des VrTH – Paris (75)
- 26 mars 2013 : Rencontre entre le collectif « Nos Campagnes Sans OGM » et la DRAAF des Pays de la Loire à propos des VrTH suite à un courrier du collectif – Nantes (44)
- 25 mars 2013 : Rendu de la 1<sup>ère</sup> instance du procès de Tours (Initialement prévu le 7 février 2013, reporté) – 3 faucheurs sont condamnés à des peines prison avec sursis et d'amende – Tours (37)
- 26 novembre 2012 : Procès : 1<sup>ère</sup> instance suite au fauchage de tournesol VrTH à Sorigny – Tours (37)

- 12 octobre 2012 : Signature de la charte de bonnes pratiques pour la gestion du désherbage des cultures dans les rotations comprenant des variétés de colza ou tournesol tolérantes aux herbicides par 6 structures (Arvalis, Cetiom, Coop de France, Fédération du Négoce Agricole, Union Française des Semenciers, Union de l'Industrie de la Protection des Plantes) – Paris (75)  
*[Note : La charte n'est pas signée par la FNSEA, et n'engage aucun agriculteur.]*
- 10 octobre 2012 : Fauchage de parcelles de tournesol VrTH par les FV – Isère (38) & Drôme (26)
- 14 juillet 2012 : Fauchage symbolique de tournesol VrTH par les FV – Auberives (38)
- 22-24 juin 2012 : États Généraux – Abeilles, Semences et Biodiversité. Appel de Poitiers (24 Juin 2012) et formation du collectif du même nom – Poitiers (86)
- 4 octobre 2011 : Colloque de restitution de l'Expertise Scientifique Collective (ESCo) conjointe INRA / CNRS sur les variétés végétales tolérantes aux herbicides (Effets agronomiques, environnementaux, et, socio-économiques de leurs usages) suite à une mission commandée par le gouvernement faisant suite aux premières actions des FV (Rendu de l'étude complète en novembre 2011) – Paris (75)
- 7 septembre 2011 : Fauchage symbolique de tournesol VrTH par les FV – Ondes (31)
- 28 août 2011 : Fauchage de parcelles d'essais de tournesol VrTH du Cetiom par les FV – Saint Martin d'Août (26)
- 30 juillet 2011 : Fauchage symbolique de tournesol VrTH par les FV – Feyzin (69)
- 17 octobre 2010 : Fauchage de tournesol VrTH (Express Sun – Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) par les FV – Saint Léopardin d'Augy (03)
- 24 juillet 2010 : Fauchage de parcelles de démonstration de tournesol VrTH par les FV – Sorigny et Saint Branchs (37)
- 12 septembre 2009 : Inspection citoyenne sur des parcelles de tournesol VrTH (Express Sun – Pioneer) par les FV – Condrieu (69)
- 4 septembre 2009 : Rencontre entre les FV et le Ministère de l'Écologie – Paris (75)
- 26 août 2009 : Manifestation devant le site de Pioneer à propos des tournesols VrTH par les FV – Montech (82)
- 20 mai 2009 : Inspection citoyenne sur des parcelles d'essais de tournesol VrTH du Cetiom par les FV – Bollène (84)
- Printemps 2008 : Premières cultures commerciales de tournesol VrTH

**Légende**

	Action de fauchage
	Rencontre ministère de l'Environnement (ou plus exceptionnellement de l'Agriculture)
	Rencontre DRAFF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
	Inspection citoyenne
	Manifestation
	Autre information
	Procès ou information à caractère juridique

## 9 - Historique du GEVES en Anjou (Beaucouzé et La Poüeze)

Le Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES) est un groupement d'intérêt public administré par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le ministère de l'Agriculture et le Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS). Il remplit des missions d'inscription de nouvelles variétés végétales au catalogue officiel, de protection juridique du droit des obtenteurs correspondant à un COV (Certificat d'Obtention Végétale), et de certification des semences.

La relocalisation du GEVES de région parisienne en Anjou décidée en 2005 s'explique par différentes raisons :

- Présence historique : GEVES (semences potagères) à Brion (49) et SNES (Station Nationale d'Essais de Semences) à Beaucouzé (49) ;
- Financière : soutien de l'État, du Conseil Régional des Pays de la Loire, du Conseil Général de Maine et Loire, d'Angers Loire Métropole et de l'INRA ;
- Historique : la vallée de la Loire est un berceau de l'horticulture et de la production de semences ;
- Prestige : intégration à Végépolys, pôle de compétitivité à vocation mondiale sur le végétal spécialisé ;
- Pratique : le siège de l'OCVV, instance européenne chargée de la protection des variétés végétales est situé à Angers.

En 2008, l'installation effective du GEVES à l'Anjouère près de la Poüeze a suscité des interrogations citoyennes. Une association – Vigilance OG2M (Vigilance sur les Organismes Modifiés et Mutés) – s'est constituée à la Pouëze pour interroger et questionner les activités du GEVES, notamment sur les essais d'OGM et sur les essais de Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides (VrTH).

En réponse, sur une proposition du directeur du GEVES, le maire de la Pouëze a créé un « comité citoyen » nommé « Innovation variétale et OGM » qui a regroupé des citoyens, des conseillers municipaux, des agriculteurs, des membres du GEVES et des adhérents à Vigilance OG2M. L'objectif recherché par le GEVES avec ce « comité

*citoyen* » est de faire de l'acceptabilité sociale<sup>10</sup> des technologies OGM, par le biais de l'organisation de débats et de conférences, censées permettre l'expression libre des différentes opinions.

Aujourd'hui le comité citoyen ne fonctionne plus, et a même été dissous. Les anti-OGM sont accusés d'avoir rompu le dialogue, le maire de la Pouëze et le GEVES n'acceptant pas que les réunions publiques et les conférences organisées soient désertées par les pro-OGM et plébiscitées par les anti-OGM. **Bizarrement, le dialogue s'arrête dès qu'une remise en cause des activités du GEVES est évoquée**, le GEVES se défendant de faire des essais d'OGM en expliquant par la voix de son directeur qu'ils ne sont que de « *simples exécutants* ».

Depuis 2009, le groupe local des faucheurs volontaires d'OGM s'était gardé d'intervenir au GEVES, tout en soutenant les activités proposées par Vigilance OG2M (conférences, débats, rencontres, randonnées au GEVES). Aujourd'hui, constatant l'échec patent du dialogue, le collectif des Faucheuses et des Faucheurs Volontaires d'OGM estime pleinement légitime d'intervenir au GEVES : c'est maillon de la production, l'acceptation et la banalisation des OGM mutés dans les champs, et donc, dans les assiettes.

XXXXXXXXXX

- Octobre 2014 : Dissolution du comité citoyen
- 14 Juin 2014 : Randonnée autour du GEVES « Rand'OGM » proposé par Vigilance OG2M
- 28 Novembre 2013 : Manifestation devant le GEVES pour dénoncer les cultures de VrTH par la Confédération Paysanne – Beaucouzé (49)
- 5 Novembre 2013 : Présentation de l'ESCo conjointe INRA/CNRS par des personnes de l'INRA, du CNRS et du Cetiom. Soirée organisée par Vigilance OG2M – La Pouëze
- 14 Septembre 2013 : Conférence sur les activités du GEVES (Présentation tests DHS - Distinction, Homogénéité, Stabilité - et V A T E - Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale ) organisée par le GEVES
- 18 Juin 2013 : Rencontre entre les FV 49, le GEVES et le comité citoyen (Vigilance OG2M excepté) à propos du GEVES et des VrTH – Beaucouzé  
*Lors de cette rencontre le GEVES confirme la présence au GEVES de parcelles d'essais de Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides de Colza et de Tournesol, mais refuse de montrer leur*

---

10: L'acceptabilité sociale est un processus déployé pour faire accepter des nouveautés ou des projets dont les citoyens ne veulent pas. Ce processus prend la forme de réunions publiques ou de concertation, de création de comité de citoyens ou de suivi visant à faire croire que la participation citoyenne permet d'influer sur le choix du projet, son déroulement, ou sur sa finalité.

*emplacement.*

- 15 Juin 2013 : Randonnée autour du GEVES « Rand'OGM » proposé par Vigilance OG2M
- 22 Juin 2012 : Conférence de C. Vélot « Plantes mutées, plantes transgéniques, quelles différences ? » organisé par Vigilance OG2M et le collectif NCSO (Nos Campagnes Sans OGM) – La Pouëze
- 22 Juin 2012 : Inauguration officielle du GEVES en Anjou (Siège social à Beaucouzé)
- 31 Mai 2012 : Conférence sur les activités du GEVES (La valeur environnementale des nouvelles variétés) organisée par le GEVES
- 13 Mai 2012 : Randonnée autour du GEVES « Rand'OGM » proposé par Vigilance OG2M
- 25 Février 2012 : Lettre de Vigilance OG2M pour dénoncer les pressions venant de la mairie de la Pouëze
- Janvier 2012 : Vœux 2012 – Lettre du maire de la Pouëze annonçant la suspension des « *débats pour ne pas entretenir la confusion entre organismes génétiquement modifiés et organismes mutés* »
- 19 Novembre 2011 : Débat en présence de C. Bonneuil, G. Kastler, I. Goldringer, F. Mercier organisée par Vigilance OG2M – La Pouëze
- 25 Octobre 2011 : Conférence / Débat sur les OGM organisée par le comité citoyen en partenariat avec Terre des Sciences – La Pouëze
- 19 Juin 2011 : Randonnée autour du GEVES « Rand'OGM » proposé par Vigilance OG2M
- 28 Mai 2011 : Invitation du GEVES aux habitants pour faire découvrir ses activités, puis démonstration dans les parcelles. *Présentation des essais de cultures VrTH.*
- 14 Mars 2011 : Témoignages / Rencontre de paysans Indiens et Mexicains de la Via Campesina organisée par Vigilance OG2M – La Pouëze
- 10 février 2011 : Conférence / Débat sur la coexistence organisé par le comité citoyen – La Pouëze
- 7 Décembre 2010 : Conférence / Débat sur les OGM clandestins organisée par Vigilance OG2M – Vern d'Anjou
- 27 Juin 2010 : Randonnée autour du GEVES « Rand'OGM » proposé par Vigilance OG2M

- 8 Juin 2010 : Conférence de C. Vélot « OGM, tout s'explique » organisée par Vigilance OG2M – La Pouëze
- 4 Juin 2010 : Débat sur l'innovation variétale et les OGM organisé par le comité citoyen – La Pouëze
- 7 Avril 2010 : Soirée d'information sur le GEVES par le groupe local des faucheurs volontaires d'OGM (FV49) – Murs Erigné
- 6 janvier 2010 : Création du comité citoyen « Innovation variétale et OGM » (regroupe des citoyens, des conseillers municipaux, des agriculteurs, des membres du Geves et des adhérents à Vigilance OG2M) par le maire de la Pouëze (suite à une proposition initiale du directeur du GEVES aux 3 communes) – La Pouëze
- 19 décembre 2009 : Réunion publique suite à la création de l'association Vigilance OG2M – La Pouëze
- 13 novembre 2009 : Création de l'association Vigilance OG2M (Organismes Génétiquement Modifiés et Mutés)
- 16 octobre 2009 : Réunion publique sur le GEVES organisé par les futurs créateurs de Vigilance OG2M – La Pouëze
- Depuis 2008 : Installation du GEVES à l'Anjouère sur les communes de la Pouëze, Vern d'Anjou, et Brain sur Longuenée

## LEXIQUE

Catalogue	catalogue officiel des espèces et variétés végétales qui répertorie les semences des espèces et de leurs variétés cultivées qui autorisées à la vente et à la culture.
COV	Certificat d'Obtention Végétale
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
GEVES	Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences. groupement d'intérêt public associant l'INRA, le GNIS et le ministère de l'Agriculture.
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants, organisme officiel et interprofessionnel.
Mutagenèse	Procédé utilisant l'augmentation des probabilité de mutation d'organismes vivants soumis à des « agents mutagènes » (rayons gamma, rayons X ou ultra-violets, produit chimiques...). Parmi les plantes mutantes artificiellement créées, celles possédant un caractère intéressant les sélectionneurs sont retenues.
PGM	Plantes Génétiquement Modifiées
Transgenèse	Procédé permettant de créer artificiellement un organisme hébergeant un ou plusieurs gènes provenant d'une espèce à laquelle il n'appartient pas.
VrTH	Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides